

Aussi, conformément au programme gouvernemental, qui souhaite profiler le bilinguisme comme un atout de notre canton, je vous invite à accepter ce postulat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les députés qui, comme le propose le Conseil d'Etat, acceptent le postulat Solange Berset-Nadine Gobet. Il est vrai que c'est un dispositif important que cette dixième année linguistique est qu'elle est également au cœur du concept cantonal sur l'enseignement des langues. Permettez-moi tout d'abord de vous donner quelques chiffres pour l'année scolaire 2008–2009. Ce sont en tout 188 élèves qui ont pu bénéficier de cette dixième année linguistique. Au moment des inscriptions et pour répondre à M. le Député de Roche, nous en avons plus de 339. 87 se sont retirés en cours de procédure et c'est pour ça que je dis que nous n'arriverons pas véritablement à «straffen», comme vous dites, la procédure à tel point que nous puissions, dans le fond, trouver rapidement une solution et donner rapidement des réponses pour tout un chacun. Ce qui me fait le plus mal au cœur est que pour 51 élèves, nous n'ayons pas pu trouver de solution alors qu'ils auraient été intéressés par cette dixième année linguistique. Chaque année, cette dixième année connaît plus de succès et le nombre d'élèves est de plus en plus grand et nous cherchons dans les autres cantons, ainsi que dans l'autre partie linguistique du canton, des possibilités de placement de ces élèves.

Comment ces 188 élèves vivent-ils cette dixième année linguistique? Eh bien, il y en a 69 parmi eux qui rentrent chaque jour au domicile parental; cela veut donc dire qu'ils fréquentent un CO de l'autre partie linguistique du canton. 26 parmi eux ont un échange réciproque; cela veut dire que de famille à famille, les élèves vivent toute la semaine dans l'autre partie linguistique du canton. Et puis, il y en a 93 qui peuvent vivre dans une famille d'accueil et ne rentrer, le cas échéant, que le week-end. Les formules que nous privilégions sont évidemment celles de l'échange réciproque, qui nous facilite la recherche de places, et celles de la vie dans une famille d'accueil.

Cela a déjà été indiqué ce matin, nous voulons encore compléter cette offre; nous voulons essayer encore de l'enrichir. Raison pour laquelle vous trouverez dans le concept sur les langues, qui est en consultation actuellement, 2 propositions. Tout d'abord, de maintenir évidemment l'offre existante, de la soutenir encore et puis de l'élargir par 2 possibilités. La première serait de valider cette dixième année linguistique comme une année de programme supplémentaire dans une classe plus exigeante; à savoir lui donner à la fois la chance de passer, par exemple, d'une filière exigence de base à une filière générale ou d'une filière générale à une filière pré-gymnasiale. Nous souhaitons également examiner la possibilité, et elle est soumise à consultation, d'instaurer des classes de dixième année bilingue dans les écoles du cycle d'orientation. Cette année bilingue pouvant être une année dans laquelle nous mélangerions les 2 langues ou dans laquelle nous donnerions un enseignement dans l'autre langue à des classes majoritairement de la langue partenaire.

Comme vous le voyez, ce ne sont pas, en soi, les idées qui manquent. Pour cela, le Conseil d'Etat a aussi toujours mis les moyens pour cette opération. Ce qui nous fait défaut, c'est l'accueil de ces élèves et là, nous devons encore effectivement y travailler et chercher d'autres solutions et je vous remercie de nous aider pour cela.

Avec une dernière remarque, j'espère que M. le Député Piller reconnaîtra que là, le Conseil d'Etat n'halucine pas.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 83.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Motion M1052.08 Xavier Ganiot/
Jean-Pierre Siggen**
(chèque-formation fribourgeois: garantir l'émancipation par le savoir)¹

Prise en considération

Ganiot Xavier (PS/SP, FV). La Suisse et notre canton, par analogie, ne peuvent s'illustrer dans l'écono-

¹ Déposée et développée le 7 mai 2008, BGC p. 799; réponse du Conseil d'Etat le 9 décembre 2008, BGC p. 349.

mie européenne et mondiale par la seule richesse de nos ressources naturelles. Nous ne sommes riches ni d'or jaune ni d'or noir. Par contre, le haut niveau de formation assuré dans notre pays nous octroie une matière première très concurrentielle: la qualité de nos ressources humaines.

La formation de nos jeunes mais aussi la formation continue des adultes sont les clés de cette qualité de nos ressources humaines. D'ailleurs, en cette période de crise, les plans de relance proposés par les différents Etats concernés mettent au centre cette formation continue. Chez nous, des bourses, prêts, facilitations fiscales, existent pour la formation initiale et pour le perfectionnement professionnel mais en lien uniquement avec l'activité exercée. Pour les personnes désireuses de se former dans le but de réorienter leur carrière ou de changer d'emploi, cette facilité n'existe plus. Prenons l'exemple d'une vendeuse en grande surface, bénéficiant du CFC, désireuse de suivre des cours de langue ou d'informatique pour travailler dans le secteur du secrétariat, pour elle, aucune aide n'est octroyée ni en termes financiers ni en termes de défiscalisation. Il y a donc un vide clair à combler car ce qui est en jeu n'est rien moins que de garantir l'émancipation par le savoir.

Dans ce sens, nous vous proposons qu'un chèque-formation fribourgeois soit mis sur pied afin d'apporter cette aide encore non existante. Les idées maîtresses de ce chèque-formation sont les suivantes:

- l'attribution d'un montant annuel de formation;
- la limitation de l'accès au montant en fonction du revenu;
- l'établissement de critères clairs, à la fois pour les candidats au chèque-formation et pour les institutions de formation;
- la création d'un système de formation motivant; enfin,
- le retour sur investissement pour le canton en termes de résidents formés correctement et concurrentiels sur le marché de l'emploi.

Ces lignes de force étant soulignées, quelques points supplémentaires doivent être mentionnés pour la cohérence du projet. Tout d'abord, il faut que le projet s'adresse effectivement et en priorité à celles et ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les personnes au bénéfice d'une formation limitée ou sans formation, d'où l'idée de limiter l'accès au chèque-formation aux revenus bas et moyens.

Deuxièmement, ce chèque-formation ne doit pas se réduire à un arrosage incontrôlé, dispersant la manne étatique, mais permettre effectivement aux plus défavorisés de sortir de leur logique de classe et d'effectivement s'émanciper par le savoir.

Ensuite, le chèque-formation genevois a démontré que les personnes les plus concernées, dans un premier temps, ne s'adressent pas facilement à cette aide, à cet encouragement de l'Etat. Est donc directement liée à la présente motion, la nécessité d'établir un accompagnement, un mouvement concret vers ces personnes à qui s'adresse prioritairement le projet de chèque-formation,

par exemple en démarchant directement auprès des entreprises du canton.

Dans le même esprit et pour donner un caractère intéressant et motivant au chèque-formation, il faut tenir compte absolument du passé scolaire des candidats au chèque, ceci afin qu'ils et elles ne soient pas découragés-e-s d'y recourir. De plus, la présente motion ne se veut pas une menace pour les institutions qui, comme l'Université Populaire, par exemple, bénéficient d'ores et déjà d'un soutien public conséquent, ceci implique donc un engagement volontaire de l'Etat.

Enfin, cela ne vous aura pas échappé, vous aurez remarqué que la présente motion est paraphée par un représentant patronal et un syndicaliste. Si donc chien et chat peuvent s'entendre sur cette idée de chèque-formation, je formule l'espoir que notre motion ne se heurtera pas à un clivage stérile gauche-droite.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). J'ai pris connaissance avec beaucoup de satisfaction de la réponse à la motion déposée avec mon collègue Xavier Ganiot. Le chèque-formation permettra, je l'espère, de briser une sorte de cercle vicieux où les personnes sans formation n'ont aucune incitation à faire un premier pas. Soit leur milieu, soit les contacts qu'elles ont établis ne le leur permettent pas. Si cet appui demeure, il est vrai, subsidiaire à la responsabilité individuelle de se former, il n'en est pas moins nécessaire. Je partage la proposition du Conseil d'Etat de réaliser d'abord une sorte de projet-pilote afin de pouvoir toucher très précisément celles et ceux qui ont besoin de cet appoint.

A cet égard, et pour atteindre ce public-cible, il sera indispensable d'engager les entreprises elles-mêmes et bien entendu de s'appuyer sur le réseau des associations professionnelles; une raison pour moi, bien entendu, largement suffisante pour que le représentant des patrons s'allie sans hésitation au représentant des travailleurs pour vous inviter à accepter notre motion dans le sens du Conseil d'Etat.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Sans trop de soucis, nous pouvons affirmer que cette motion tombe à pic. Les chèques-formation peuvent également être considérés comme une sorte de plan de relance et la proposition du Conseil d'Etat de mandater une étude de faisabilité est donc la bienvenue.

La réponse met en évidence la problématique de l'accès à la formation pour les personnes non qualifiées. Sans vouloir en minimiser l'importance, notre groupe trouve que les chèques-formation ne doivent pas se limiter aux personnes non qualifiées. En effet, certaines personnes, bien que qualifiées mais dans un domaine sans débouchés, ont besoin de «se transformer» pour pouvoir changer d'orientation, pour rejoindre un secteur où il manque du personnel. Ce sont des personnes qui ont de grandes chances de réussir leur formation mais qui n'ont pas accès à une aide et qui se voient ainsi forcées de rester dans une impasse. C'est ce qui se passe pour les personnes qui subissent la loi sur le chômage, contrairement aux personnes prises en charge par l'assurance-invalidité, qui peuvent parfois bénéficier d'une aide.

De plus, notre pays bénéficie d'un catalogue immense en matière de formation professionnelle supérieure, avec des examens fédéraux possibles dans des domaines les plus divers. Il y en a plus de quatre cents reconnus! Dans ce domaine, les personnes, sans être au bénéfice d'une formation reconnue, peuvent, avec des exigences d'expérience professionnelle, se présenter à ces examens. Ces personnes financent elles-mêmes leur formation, qui coûte en moyenne environ 10 000 francs. Il serait également important qu'elles puissent recevoir une aide si elles remplissent les contraintes financières qui seront fixées.

A relever que notre canton de Fribourg fait partie des cantons les plus radins avec moins de 10% attribués à ce type de formation dans ses dépenses pour la formation professionnelle, la moyenne suisse étant de 16% et pouvant aller jusqu'à 20-25% dans les cantons de Berne, Zurich et Grisons.

Nous demandons ainsi que l'accès à ces chèques-formation ne se limite pas à des personnes sans qualification. Par contre, il est important que ces chèques ne soient octroyés que pour l'accès à une formation ou à un examen reconnu, ceci en raison de la jungle existant dans le paysage de la formation.

Avec ces remarques, le groupe Alliance centre gauche, à sa totalité moins une abstention, accepte cette motion.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a étudié la motion concernant le chèque-formation et c'est à l'unanimité qu'il soutient cette motion, qui ouvre une nouvelle fenêtre sur la formation continue des adultes en l'occurrence peu ou pas qualifiés. Elle réussit le pari de concilier les intérêts d'employés peu qualifiés et ceux des entreprises de plus en plus exigeantes en matière de formation et de flexibilité. L'aide financière directe prévue est certes modeste, c'est que l'intérêt du chèque-formation réside avant tout dans l'effort et les moyens qui seront investis pour atteindre le public-cible et l'accompagner dans sa démarche. Les personnes sans formation, en particulier les femmes, représentent encore un pourcentage important de la population, de même que ceux et celles qui, regrettant le choix fait parfois dans l'urgence à la sortie de l'école obligatoire, souhaitent retourner sur les bancs de l'école.

Le groupe démocrate-chrétien rejoint le Conseil d'Etat et les motionnaires dans leur souci d'atteindre prioritairement les plus concernés. L'organisme mandaté à cet effet ainsi que des critères précis devront permettre de franchir les barrières culturelles et psychologiques considérées comme principal obstacle dans une pré-étude datée de 2007. Avoir plusieurs cordes à son arc est plus que jamais un atout lorsque l'on parle de formation professionnelle. Aidons chacun et chacune à se procurer la première de ces cordes qui pourra ultérieurement lui servir de passerelle vers les suivantes.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter cette motion.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A l'instar du Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que le chèque-formation mérite une étude

de faisabilité et, le cas échéant, l'initiation d'un projet-pilote en la matière.

Ceci dit, nous ne voulons pas que cet instrument devienne un nouveau produit d'arrosage tous azimuts. C'est pourquoi, le groupe de l'Union démocratique du centre fait siennes les considérations émises par le Conseil d'Etat dans sa réponse aux motionnaires, à savoir déterminer de manière stricte les conditions d'octroi du chèque-formation. A cet effet, le revenu imposable des bénéficiaires devra être une condition d'octroi. Et que l'on ne vienne pas une nouvelle fois nous opposer la loi sur la protection des données pour empêcher les contrôles!

Les instituts de formation, qui encaisseront les chèques, devront aussi répondre à des critères très stricts. Pour ce faire, il s'agira de tirer les leçons des abus constatés avec certains fournisseurs de prestations qui gravitent autour des mesures d'insertion sociale.

Avec ces considérations, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette motion.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné et débattu de la motion du chèque-formation pour les personnes au bénéfice d'une formation limitée ou sans formation et qui désirent se former pour réorienter leur carrière et/ou changer d'emploi.

Chère(s) collègues, le chèque-formation a-t-il vraiment lieu d'exister? A cette question, nous avons émis plusieurs remarques dont voici les principales.

L'objectif de la loi sur la formation des adultes visant à améliorer le niveau de formation des personnes peu ou pas qualifiées n'est que partiellement atteint. Les résultats de la pré-étude de la Commission cantonale de la formation des adultes en démontrent la nécessité. La difficulté d'accès aux cours de formation continue est un fait avéré pour cette catégorie de personnes. En effet, ce sont les personnes les moins formées qui participent le moins à la formation continue aussi de par l'obstacle financier. La vigilance quant à sa concrétisation doit être de mise. En effet, celle-ci ne nous paraît pas si simple et une des grandes difficultés sera la promotion de ce concept auprès des bonnes personnes. Toucher le public cible doit rester un des aspects les plus importants. Les lignes fortes des motionnaires et la réponse du Conseil d'Etat donnent des pistes claires afin de donner un cadre bien défini à ce chèque-formation, qui aura aussi le pouvoir de limiter les éventuels abus.

Compte tenu des propos évoqués ci-dessus, on ne peut que conclure en vous disant que cette motion vise une tranche de population bien définie et surtout méritante. S'émanciper par le savoir, ne peut être qu'un plus pour la qualité de nos ressources humaines et générer un impact sur le marché du travail qui ne peut être que positif. Par conséquent, tout encouragement à la formation pour ce public cible doit obtenir, sans aucune ambiguïté, notre soutien, même s'il comportera certaines difficultés de mise en place pour en garantir sa pérennité.

C'est dans ce sens que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, soutient la démarche d'une étude de faisabilité et vous invite à accepter cette motion.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il est aujourd'hui prouvé que les personnes faiblement qualifiées sont également celles qui participent le moins à des activités de formation continue. En effet, plusieurs enquêtes de l'Office fédéral de la statistique ont démontré cette réalité. Comme le prévoit explicitement la loi sur la formation des adultes, l'Etat contribue à améliorer le niveau de formation des personnes ayant peu ou pas de qualification ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, selon son article 5. Par diverses mesures, l'Etat de Fribourg soutient de manière directe ou indirecte des actions en faveur des personnes faiblement qualifiées. On peut estimer le montant global de l'aide en ce domaine à plus de 3,3 millions de francs. Ainsi, la préoccupation des motionnaires est déjà prise en compte de manière importante par le Conseil d'Etat. Néanmoins, restent ouvertes les questions de l'information des personnes qui restent à l'écart de toute action de formation et de l'incitation à ce qu'elles se forment. Dans ce sens, la mise en place d'un chèque-formation peut effectivement jouer un rôle de déclencheur pour encourager les personnes à participer à des cours de formation pour adultes.

Comme l'a démontré l'expérience genevoise, une distribution large de chèques-formation ne parvient cependant pas à augmenter son accessibilité. Il convient donc de cibler de manière précise les personnes qui n'ont pas accès à la formation continue et d'entreprendre des actions d'information et de conseil. Plusieurs scénarios de mise en place d'un chèque-formation sont actuellement sur ma table. Pour répondre aux inquiétudes exprimées dans cette salle, il est très important de savoir que nous travaillons sur 3 axes différents. Tout d'abord, le public visé. Ensuite, l'offre de formation proposée et enfin le fonctionnement du dispositif pour l'information et l'administration. Nous voulons véritablement pouvoir toucher les personnes qui n'ont pas terminé une formation professionnelle du secondaire 2 et qui se trouvent sans solution en tant que telle. Nous voulons pouvoir mettre en œuvre et utiliser au mieux nos instituts de formation, ceux qui évidemment ont une certification EduQua et dans lesquels nous pouvons reconnaître également la qualité de leur formation. Nous voulons enfin que le travail administratif ne prenne pas une part trop importante du montant à disposition, faute de quoi nous échapperions ou nous manquerions le but visé.

Je suis dès lors satisfaite que les motionnaires acceptent la réponse du Conseil d'Etat sous cette forme. Nous devons lancer un projet pilote pour pouvoir mieux analyser les possibilités d'action et afin de pouvoir mieux centrer nos actions sur les personnes qui en ont le plus besoin.

Le fait que les motionnaires soient un représentant des syndicats et de l'Union patronale me laisse augurer

d'une excellente collaboration du monde du travail et je les en remercie d'ores et déjà.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 79 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Comminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– La séance est levée à 11 h 55.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire parlementaire